



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 31 mars 2020 à 11h00 par teleconférence, en raison de la situation de pandémie, et selon les directives du ministère des affaires municipales.

À laquelle étaient présents son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Pat Tallon, Nancy McGuire, Roger Lavoie, Pat Montgomery, Louis Lair et Mariette Sallafranque.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. Déclaration de conformité

Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (C.M.);

Considérant que la Directrice générale déclare qu'un avis de convocation pour cette réunion extraordinaire a été annoncé à chaque membre du Conseil le 29 mars 2020, conformément à l'article 156 du C.M. ;

Considérant l'article 153 du C.M. déclare que l'avis de convocation doit être mentionné dans le procès-verbal;

078-20/03

Il est donc déclaré que la séance extraordinaire du 31 mars 2020 soit tenue selon l'ordre du jour présenté.

3. Adoption de l'ordre du jour

079-20/03

Proposé par la conseillère McGuire d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté

5. Fermeture des frontières

080-20/03

Fermeture potentielle des frontières interprovinciales

ATTENDU qu' il existe une proximité et une relation très étroites entre la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et les municipalités avoisinantes avec l'Ontario, plus précisément le comté de Renfrew;

ATTENDU QUE la population, les entreprises et l'économie globale de L'Isle-aux-Allumettes et du comté de Renfrew sont très étroitement associées;

ATTENDU QU' il y a un manque de services essentiels dans l'ouest du Pontiac pour soutenir tous ses résidents, y compris les services médicaux, les services d'urgence, la pharmacie, l'épicerie, les services bancaires et autres;

ATTENDU QU' il y a des milliers de résidents, dans la MRC de Pontiac et le comté de Renfrew, qui doivent traverser les frontières pour des raisons essentielles d'emploi;

ATTENDU QUE les résidents de cette municipalité sont très bien informés via diverses plateformes et encouragés à adopter et à pratiquer toutes les directives requises telles qu'établies par la province et les responsables de la santé publique;

ATTENDU QU' à l'heure actuelle, le nombre de cas et la probabilité de propagation du virus COVID-19 sont très similaires dans le comté de Renfrew et la MRC Pontiac;



No de résolution
ou annotation

Il est donc proposé par la conseillère McGuire et unanimement résolu que cette municipalité s'oppose fermement aux commentaires de la préfète Jane Toller concernant la fermeture des frontières interprovinciales; et de demander que toute considération éventuelle d'un accès limité à la région soit discutée au niveau local avant sa mise en œuvre;

Et que cette résolution soit partagée avec les personnes suivantes, pour leur considération:

- Tous les conseils municipaux de la MRC Pontiac;
- Jane Toller, préfète de la MRC Pontiac
- Debbie Robinson, préfète du comté de Renfrew
- André Fortin, député provincial de Pontiac
- Will Amos, député fédéral Pontiac
- John Yakabuski, député provincial de Renfrew-Nipissing-Pembroke
- Cheryl Gallant, députée fédérale de Renfrew-Nipissing-Pembroke
- Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais
- François Legault, premier ministre du Québec

Adopté

6. Clôture de la réunion

081-20/03

Proposé par la conseillère Sallafranque que la séance soit levée à 11h45.

Adopté


Directrice générale / Secrétaire-trésorière


Maire

Je, *Winston Sunstrum*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.